



Projet Éducatif de Territoire



2019/2022

Commune de Saint-Aubin-du-Cormier

Sommaire

Présentation de la commune de Saint Aubin du Cormier.....	4
Projet éducatif territorial de la commune de Saint Aubin Du Cormier.....	5
1. Cadre réflexif, porté par les institutions signataires :	5
Historique de la commune :	5
Organisation rentrée 2018/2019 :.....	7
2. Données générales du territoire	8
2.1 Données administratives.....	8
2.2 Partenaires (institutionnels, associatifs, services ou EPCI partenaires,...)	9
2.3. Existence d'éventuels dispositifs :.....	9
3. Contexte du territoire.....	10
3.1. État des lieux de l'offre éducative existante	10
3.2. Etablissements d'éducation sur le territoire	12
3.3. Association sur le territoire de Saint-Aubin-du-Cormier.....	13
3.4. Volume horaire :.....	15
3.5. Ratios :	15
3.6. Emploi du temps scolaire et périscolaire d'un enfant :.....	16
3.7. Enfance – Jeunesse, grandir à Saint-Aubin-du-Cormier:.....	18
3.8. Éléments prégnants issus de l'autoévaluation du précédent PEDT :.....	19
4. OBJECTIFS et INDICATEURS	20
4.1. Synthèse du diagnostic réalisé par la commune, concernant l'Education :.....	20
4.2. Synthèse du diagnostic réalisé dans le(s)projet(s) d'(des) école(s) :	23
4.3. Synthèse du diagnostic réalisé par les associations partenaires, concernant l'Education :	24
4.4. Tableau de convergence des différents diagnostics	26
4.5. Objectifs du Projet Educatif de l'accueil de loisirs, si déclaration d'un ACM extrascolaire le mercredi :	27
5 - Parcours des enfants et des jeunes.....	29
6- Comité de pilotage	35
6.1-Constitution du comité de pilotage:	35
6.2-Modalités de pilotages :.....	35
Annexe 1.....	38
Exemples d'activités proposées par l'équipe d'animation.....	38
Annexe 2 :.....	39
Exemple d'activités proposées par intervenants, associations.....	39

Annexe 3 :	40
LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SUR LE TERRITOIRE.....	40
Annexe 4 : le projet de l'école Alix de Bretagne	43
Annexe 5 : le projet de l'école Sainte Thérèse	50

Présentation de la commune de Saint Aubin du Cormier

Saint-Aubin-du-Cormier est une commune de 3966 habitants, idéalement située aux portes de la Bretagne et de la Normandie.

Elle occupe une situation stratégique au croisement des axes Rennes/Fougères et Vitré/Saint-Malo. Disposant d'un accès direct à l'A84, elle se trouve de fait dans la couronne rennaise, à seulement 15 minutes de la capitale bretonne.

Un des axes fort de l'action municipale à Saint-Aubin-du-Cormier est de favoriser l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse.

A travers un panorama des actions mises en œuvre dans le champ de l'accueil, l'éducation et l'animation, par la commune et les autres structures du territoire, on peut mesurer l'attention portée à chaque enfant saint-aubinais, avant même sa naissance et jusqu'à sa majorité.

Nous avons sur notre territoire, 2 écoles primaires publiques et privées, 2 collèges publics et privés, 2 lycées : un lycée professionnel et un lycée agricole.

Pour accompagner les familles tout au long de l'école primaire, les services périscolaires accueillent les enfants avant et après l'école.

La commune propose également un service de restauration incluant désormais des animations sur le temps de pause méridienne.

Durant les vacances scolaires et le mercredi, le centre de loisirs communautaire prend le relais. Dans ces lieux de partage et de socialisation, l'enfant découvre, crée, s'amuse dans un environnement sécurisé, entouré d'équipes d'animation qualifiées.

Les jeunes de 11 à 16 ans se donnent rendez-vous à l'espace-jeunes géré par Liffré-Cormier communauté : lieu d'accueil et d'animation, l'objectif est aussi d'accompagner et de guider les adolescents dans leur apprentissage de la vie en société.

En dehors des temps scolaires et périscolaires, l'offre en matière de loisirs et de culture est d'une grande richesse : services et équipements municipaux (médiathèque, centre culturel Bel Air, école de musique, salles et terrains de sports) ou équipements communautaires (cinéma Le Mauclerc, salle de sports de la Jouserie, piscine, terrains de sport), associations, office des sports. Chaque enfant, chaque jeune y trouve des opportunités de découvertes, d'apprentissages, de rencontres et d'échanges.

Un cadre de vie de qualité (l'étang, le Jardin d'Odile, le Jardin médiéval, le château, le bois de Rumignon) permet également aux enfants de découvrir leur environnement.

Projet éducatif territorial de la commune de Saint Aubin Du Cormier

1. Cadre réflexif, porté par les institutions signataires :

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) d'une communauté éducative vise à faire converger les actions de ses membres-éducateurs, en faveur des jeunes du territoire. Il s'appuie donc sur une analyse locale des besoins éducatifs, faisant émerger des objectifs qualitatifs et quantitatifs de progrès.

Les partenaires contractualisent une action collaborative visant à atteindre un ou plusieurs de ces objectifs.

Le PEDT vise l'identification d'un ou plusieurs objectifs partagés, la déclinaison opérationnelle de ceux-ci, ainsi que les moyens et la durée pour les atteindre. Une évaluation régulière (une fois par an minimum) est mise en œuvre, dans le cadre d'un Comité de Pilotage, pour ajuster, réguler, Les éducateurs signataires construisent une « communauté éducative » locale. Le comité de pilotage doit être représentatif de cette communauté éducative.

Historique de la commune :

Le PEDT de 2014/2018 était axé sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, la commune de Saint-Aubin-du-Cormier avait pris la décision de mettre en place les temps d'activités périscolaire sur les deux écoles de son territoire.

Organisation et horaires des écoles :

Les enfants de l'école Alix de Bretagne avaient classe de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 8h30 à 11h30 le mercredi matin.

Les enfants de l'école Sainte-Thérèse avaient classe de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 8h30 à 11h30 le mercredi matin.

A partir de 15h30, plusieurs possibilités étaient proposées aux familles :

Les enfants accompagnés par leurs parents ou autorisés par ces derniers, pouvaient rentrer chez eux ou se rendre à leurs loisirs au sein des associations.

Les autres enfants, inscrits au service d'accueil périscolaire, étaient pris en charge par les membres de l'équipe de l'accueil de loisirs, directement à l'école, et conduits dans les locaux de l'ALSH attenants à chaque école.

En cas de besoin, les enfants pouvaient rejoindre l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) Anim'loisirs après leurs activités extrascolaires les lundis, mardis, jeudis ou vendredis soir.

Les enfants des classes maternelles bénéficiaient d'une prise en charge particulière de 15h30 à 17h avec les ATSEM/ ASEM, afin de favoriser une continuité d'encadrement et de respecter leur rythme spécifique après la sieste.

Les enfants des classes élémentaires pouvaient participer à des ateliers de 15h30 à 17h ou jouer librement.

Le goûter était pris après 17h pour les enfants encore présents. Sur le site d'Anim'Loisirs, l'ALSH se poursuivait jusqu'à 19h par des activités libres. Pour le site de l'école Sainte-Thérèse, le périscolaire après 17h était géré par l'AEPEC (association des parents d'élèves)

A Saint-Aubin-du-Cormier, les TAP étaient organisés au sein des ALSH. Ils concernaient en priorité les enfants fréquentant régulièrement l'ALSH. Ils étaient néanmoins ouverts à tous les enfants de la commune, dans la limite des places disponibles.

Les TAP permettaient aux enfants à partir du CP de découvrir une nouvelle activité (culturelle, sportive, de loisirs). Ils fonctionnaient sur des cycles de 7 semaines. Les enfants pouvaient s'inscrire aux TAP de leur choix en début de cycle, en accord avec l'équipe d'animation, et en s'engageant sur la durée du cycle. Les ateliers choisis devaient être différents à chaque fois. Les enfants étaient regroupés en groupes de 14 enfants maximum et encadrés par du personnel qualifié

Sur ce temps, seule la présence était facturée. Une tarification spécifique était prévue en fonction du quotient familial (à l'exception des résidents hors commune).

Après 15h30, les enfants scolarisés à l'école Alix de Bretagne et accueillis à l'ALSH étaient sous la responsabilité de la municipalité.

Pour l'école Sainte-Thérèse, le temps d'ALSH était organisé par la municipalité de 15h30 à 17h dans les locaux de l'école. Les enfants étaient également sous la responsabilité de la municipalité. L'équipe de l'ALSH comprenait des ASEM mis à disposition par l'école Sainte-Thérèse et des animateurs mis à disposition ou embauchés spécifiquement par la municipalité.

Après 17h, les enfants étaient de nouveau sous la responsabilité de l'AEPEC, association gestionnaire de l'école privée. La prise en charge était assurée par les ASEM de l'école en continuité avec les TAP. Les enfants de maternelle pouvaient être récupérés à tout moment entre 15h45 et 19h sauf si l'enfant s'était inscrit à un TAP.

Pour le mercredi plusieurs possibilités existaient à partir de 11h30 :

- L'enfant rentrait avec ses parents ou seul avec autorisation.
- L'enfant pouvait être inscrit à l'accueil périscolaire (service de garderie uniquement) mis en place de 11h30 à 12h30. L'enfant restait alors sur le site de son école et ses parents venaient le chercher sur place avant 12h30. Ce service était organisé par la municipalité pour l'école Alix de Bretagne et par l'AEPEC pour l'école Sainte-Thérèse.
- L'enfant inscrit à l'accueil périscolaire communal avec repas de 11h30 à 13h30 : il était alors conduit vers la cantine municipale et devait être récupéré impérativement avant 13h30 sur le site de l'ALSH municipal Anim'Loisirs.

- L'enfant était inscrit au centre de loisirs de 11h30 à 19h et il était accompagné sur le site habituel, (site d'Anim'Loisirs) et était sous la responsabilité de la Communauté de Communes. Afin de prévoir une organisation optimale et un nombre de repas suffisant, il était indispensable d'inscrire son enfant au plus tard le lundi 12h pour le mercredi suivant.

Cette organisation a fonctionné pendant 4 années. Elle a été réfléchi collectivement pour s'assurer du bien-être des enfants. Au fur et à mesure, des points de perfectionnement étaient étudiés et mis en place pour répondre au plus près aux besoins des enfants et des familles.

Organisation rentrée 2018/2019 :

Pour septembre 2018, la municipalité a pris la décision de revoir son organisation en remettant la semaine scolaire sur 4 jours. Ce choix a été pris suite à une décision des parents, enseignants et du conseil municipal qui s'est exprimé par bulletin secret et à la majorité.

Les deux écoles de la commune ont les mêmes heures d'ouverture ce qui donne une cohésion sur le territoire.

Pour l'école publique Alix de Bretagne :

Les horaires ont donc changés lundi - mardi - jeudi – vendredi matin :

- 7h15 - 8h15 : accueil des enfants et des familles
- 8h15 - 8h20 : accompagnement des enfants de maternelle à l'école
- 8h20 - 8h30 : accompagnement des enfants de l'élémentaire à l'école

Le soir :

- 16h15 - 16h30 : regroupement des enfants (maternelle et élémentaire)
- 16h30 - 17h00 : goûter maternelle et élémentaire
- 16h30- 17h : périscolaire libre sans gouters avec départs échelonnés.
- 17h00 - 19h00 : périscolaire libre/départs échelonnés

Le soir, les enfants sont encadrés par une équipe d'animateurs permanents sur la commune, cette équipe intervient également sur le centre de loisirs et sur le temps de la pause méridienne.

Disposer d'une même équipe est un véritable atout pour l'organisation et la connaissance des enfants et de leurs familles.

Sur ces temps, l'enfant a à sa disposition différents ateliers auxquels il est libre de participer ou non. L'enfant est libre de son emploi du temps.

Pour l'école privé Sainte Thérèse :

Les horaires ont donc changés lundi - mardi - jeudi – vendredi matin :

- 7h15 - 8h15 : accueil des enfants et des familles

Le soir :

- 16h30 - 17h00 : goûter maternelle et élémentaire
- 17h00 - 19h00 : périscolaire libre/départs échelonnés pour les maternelles
- 17h00-18h00 : étude surveillée pour les élémentaires

- 18h00-19h00 : périscolaire libre/départs échelonnés

Le Mercredi :

Accueil de loisirs au sein des locaux « Anim'Loisirs » pour les 2 écoles de la commune de 7h15 à 19h00

Les enfants accueillis ont entre 2 ans et demi et 10 ans et ils doivent être scolarisés sur la commune. L'accueil de loisirs est un lieu où les enfants se retrouvent avant ou après l'école pour découvrir des activités en toute liberté, jouer et vivre à leur rythme. Notre but premier est de proposer à l'enfant un environnement adapté à son âge où il va pouvoir découvrir, créer et se divertir tout en étant dans un endroit sécurisant et encadré par des professionnels. Nous restons dans le bien-être de l'enfant et nous les aidons à grandir tout en les accompagnants.

2. Données générales du territoire

2.1 Données administratives

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Commune de Saint-Aubin-du-Cormier

Adresse : Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier

Place de la Mairie

35140 Saint Aubin du Cormier

Téléphone : 02.99.42.30.10

Adresse électronique : mairie@ville-staubinducormier.fr

Nom de l' élu référent : BRÉGEON Cécile

Fonction : Adjointe au maire au service Enfance Jeunesse Famille

Adresse électronique : cecile.bregeon@ville-staubinducormier.fr

Nom du référent technique : CHEVREL Céline

Fonction : Coordinatrice Enfance Jeunesse

Adresse électronique : celine.chevrel@ville-staubinducormier.fr

2.2 Partenaires (institutionnels, associatifs, services ou EPCI partenaires,...)

Nom de la structure partenaire : Liffré Cormier Communauté

Nom du référent dans la structure susnommée :

FOURNIER Marie-Charlotte coordinatrice enfance jeunesse

ROZE Mickaëlle directrice de la structure

Activité(s) de la structure concourant au Projet :

Accueil de loisirs Anim'Loisirs »

Adresse :

28 avenue de la fontaine

35340 Liffré

Téléphone : 02/99/39/11/36

Adresse électronique : alshstaubin@liffre-cormier.fr

2.3. Existence d'éventuels dispositifs :

	Existence (oui/non)	Articulation avec le PEdT (oui/non)
Projet éducatif local (PEL) :	non	
Contrat de ville :	non	
Contrat enfance jeunesse (CEJ) :	Oui	Oui
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :	non	
Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] :	Oui (CLEA: musique à l'école)	Oui
Autres :		

3. Contexte du territoire

3.1. État des lieux de l'offre éducative existante

Activités périscolaires existantes (matin, midi et soir)	Amplitude horaire (préciser si changement quotidien)	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM Accueil collectif de mineurs (oui/non)	Gestionnaire	Mission principale
Matin	7h15/8h30	25	oui	Commune	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir l'enfant et le parent. • Transmettre des informations importantes sur l'enfant. • Adapter l'accueil pour chaque tranche d'âge. • Participer à l'animation des temps libres. • Accompagner l'enfant dans sa classe et transmettre les informations à l'enseignant.
Midi	11h45/13h30	250	non	Commune	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et prendre en charge un groupe sur le temps méridien (service et surveillance de cour). • Proposer et animer des temps d'échanges, des activités, des jeux...
Soir	16h15/19h	100	oui	Commune	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir les parents et les enfants. • Informer les parents sur la journée de l'enfant. • Organiser et adapter des séances d'animation selon le déroulement de la fin de journée (16h15 à 19h). • Organiser et mener des activités/des animations (artistiques, manuelles, sportives...) sur le temps périscolaire. • Participer à l'animation des temps libres. • Préparer l'espace d'animation et guider les participants tout au long de la séance. • Veiller au bon déroulement des activités et au respect des consignes de jeux, des règles de vie sociale. • Repérer les difficultés d'un enfant. • Participer à l'élaboration des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique et en concertation avec l'équipe.
Lundi (soir) Passerelle (sur le site de l'espace jeune)	16h15/19h	14	oui	Commune	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le passage de l'enfance à la pré-adolescence • Développer la place des pré-ados au sein de la structure • Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité du jeune • Permettre le partage et l'esprit d'équipe, en continuité avec l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) • Créer du lien avec les animatrices jeunes et les collégiens.

Activités extrascolaires existantes (mercredi, samedi et vacances scolaires)	Amplitude horaire (préciser si changement quotidien)	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM (oui/non)	Gestionnaire	Mission principale
Mercredi (Alsh)	7h15/19h	60-70	oui	Intercommunal	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir les parents et les enfants. • Informer les parents sur l'organisation de la structure et présenter le programme d'activités aux enfants. • Participer aux réunions de préparation • Organiser et adapter les séances d'animation selon le déroulement de la journée. • Préparer l'espace d'animation et guider les participants tout au long de la séance. • Veiller au bon déroulement des activités et au respect des consignes de jeux, des règles de vie sociale. • Participer à l'animation des temps libres. • Repérer les difficultés d'un enfant et intervenir ou en informer le directeur. • Organiser et mener des activités/ des animations (artistiques, manuelles, sportives...) • Participer à l'élaboration des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique et en concertation avec l'équipe.
Mercredi (Passerelle) Sur le site de l'espace jeune	9h30/11h45	14			<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le passage de l'enfance à la pré-adolescence • Développer la place des pré-ados au sein de la structure • Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité du jeune • Permettre le partage et l'esprit d'équipe, en continuité avec l'ALSH • Créer du lien avec les animatrices jeunesses et les collégiens.
Mercredi et Samedi (espace jeunes) <u>Ados de 11 à 18 ans</u>	14h/18h30	30	oui	Intercommunal	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une organisation qui assure la sécurité physique et affective des jeunes. • Organiser et coordonner la mise en place des activités • Proposer et mettre en valeur les projets et activités de l'espace jeunes. • Assurer des temps de permanence à destination des familles. • Travailler en transversalité avec les différents services communautaires et municipaux. • Repérer les enfants en difficulté et alerter les services compétents.

3.2. Etablissements d'éducation sur le territoire

Nom de l'établissement	Type d'établissement (crèche, école, collège...)	Nom et coordonnées du référent sur cet établissement	Nombre d'enfants et jeunes concernés
<u>Alix de Bretagne</u>	Ecole	Chemin des haras 35140 St Aubin du Cormier	Effectifs à la rentrée 2018-2019 14 classes : 5 maternelles : TPS/PS, PS/MS,MS, 2 GS 8 élémentaires CP, CP/CE1, CE1, CE1/CE2,CE2, 2 CM1, CM2, 1 ULIS Maternelles : 121 enfants Primaire : 182 ULIS : 12 315 élèves au Total
<u>Ste Thérèse</u>	Ecole	3 Rue de la Bouexière, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier	Effectifs à la rentrée 2018-2019 : 9 classes : 5 maternelles: TPS/PS, PS/MS, MS/GS, GS/CP 8 élémentaires : CP, CE1,CE2, CM1, CM2 225 élèves au total. soit 160 Familles
<u>Pierre de Dreux</u>	Collège	28 Rue du Stade, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier	Effectifs à la rentrée 2018-2019 : 19 classes : De la 6 ^e à la 3 ^e : 6 classes de 6 ^e : 168 élèves 5 classes de 5 ^e 4 classes de 4 ^e 4 classes de 3 ^e 483 élèves au total (effectifs 2017/2018) environ 500 élèves pour 2018/2019
<u>Sainte Anne</u>	Collège	2 Rue du Bourg au Loup, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier	Effectifs à la rentrée 2018-2019 : 12 classes : 4 classes de 6e 3 classes de 5e 3 classes de 4e 2 classes de 3 ^e 300 élèves au total.
<u>Lycée La lande de la rencontre</u>	Lycée agricole	BP12 35140 St Aubin du Cormier	Effectifs à la rentrée 2018-2019 : 314 élèves au total
<u>Lycée Jean-Baptiste le Taillandier</u>	Lycée polyvalent	15, rue du Bourg au Loup 35140 Saint-Aubin-du-Cormier	Effectifs à la rentrée 2018 : 95 élèves au total répartis dans 7 classes encadrés par 15 professeurs, 1 personnels de vie scolaire.

3.3. Association sur le territoire de Saint-Aubin-du-Cormier

Saint-Aubin-du-Cormier est une commune avec un tissu associatif important. De nombreuses associations proposent des créneaux horaires pour les enfants et les jeunes du territoire.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	RESPONSABLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
BADMINTON "Cormier Volant" cormier.volant@laposte.net	TENNIERE Yann	15 A rue de Vitré 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	
Base de plein air du Couesnon	Sylvio	14 rue du couesnon, 35140 Mézieres sur Couesnon	02 99 39 30 78
CAVALIERS DES ECURIES DU CORMIER brigittebuffet@neuf.fr	BUFFET Brigitte	7 Le Haut Breil Bernier 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	02 99 45 19 56
DANSE «Ecole de Danse du pays de Saint-Aubin" ecoledanse.staubinducormier@gmail.com	BAUDET Isabelle	5, allée des Pays-Bas 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	06 72 71 27 78
FOOTBALL "Stade Saint Aubinais" regis.lebigot947@orange.fr	LEBIGOT Jean-François	2 place Alexandre Veillard 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	
GYM ENFANTS «Salto Gym Club» salto.gym.club@gmail.com	TRAVERS Alain	5 Le Genetay 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	
JUDO "Dojo du Cormier" dojoducormier@gmail.com	DELAUNAY Arnaud	35140 ST-JEAN-SUR-COUESNON	
KRAV MAGA andre.varis@qualiconsult.fr	VARIS André	impasse des Peupliers 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	
MOLKKY molkky@assatt.fr	BERTIN Francis	41 rue de Vitré 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	
MULTISPORTS « M.A.S.A.C » multisportasac@gmail.com	MASSIOT Pierre-Yves	18 rue Anne de Bretagne 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	02 99 45 98 95
OSPAC Office des sports du pays de St Aubin du cormier		17 rue Leclerc 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	02 99 14 70 28
T'AS PAS 10 BALLEES taspas10balles@sfr.fr	IMBERTI Gaëtan	2 rue de la Bellangerie 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	06 32 95 05 89
TENNIS "A.S.S.A. Tennis" assa.tennis@gmail.com	BLANCHETIERE Anthony	16 rue des Liorbes 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	02 99 39 70 76
TENNIS DE TABLE "A.S.S.A Tennis de Table" m.le-fur@hotmail.fr	LE FUR Matthieu	35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	
TIR A L'ARC arcrama@free.fr	ROUZIUX Françoise	8 rue des Canadiens 35340 LIFFRÉ	02 99 68 51 27
YOGA "Ypsa Yoga Pays de St-Aubin" ypsa35@gmail.com	MOINE Anne-Lise	4 rue de la Cointerie 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	02 99 39 43 42
WANAHITI HULA danse polynésienne ravafenua987@live.fr Prescillia SALIGA filialiki@orange.fr	MAITÈRE Heirava		

ASSOCIATIONS SOCIALES et CULTURELLES	RESPONSABLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Appel d'Eire (<i>danses irlandaises</i>) appeldeire35@gmail.com	LE BOURDONNEC Olivier	5 rue Marcel Louvel 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	
Arts Créatifs (<i>dessin, peinture</i>) Arts Créatifs (artscreacormier@gmail.com)	EVARD Thérèse	39 rue de l'Ecu 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	02 99 39 28 70
Ecole de Musique (<i>Solfège, instruments, chœurs</i>) ecoledemusique.lafabrik@gmail.com	BERTRU Cyril Directeur	8 rue Général de Gaulle 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	06 75 07 20 34
Les Baladins de la Tour (<i>Théâtre</i>) asso.lesbaladinsdelatour@laposte.net	DELOFFRE Sébastien	11 rue du Commandant Cousteau 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	02 99 39 43 52
L'Outil en Main jm.maudet@hotmail.fr	MAUDET Jean-Michel	17 rue de l'Etang 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	
Le cormier Ludique Jeux de société aubinogames@gmail.com	Anne-Cécile SÉNÉ	35140 SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	07 86 32 33 73
Les apprentis buissonniers Patrimoine et environnement	Charlotte Goguillon	CFA la lande de la rencontre BP12 35140 Saint-Aubin-du-Cormier	
Ragoles et Béruchets (<i>Connaissance Faune Flore</i>) soazig.perche@laposte.net	PERCHE Soazig	1 rue du Pont Joachim 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	02 99 39 44 17
ZIP ZAP Compagnie (<i>Théâtre</i>) sophie.veillerot@orange.fr	VEILLEROT Sophie	61 rue de la Garenne 35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER	02 99 39 42 63

3.4. Volume horaire :

	Sur une journée de classe	Sur une semaine
Temps de vie de l'enfant	24 heures	168 heures
Temps scolaire	6 heures	24 heures
Temps périscolaire	5 heures 45	23 heures
<i>dont garderie (matin + soir)</i>	4 heures	16 heures
<i>dont pause méridienne</i>	1 heure 45	7 heures
Temps extrascolaire maximum proposé		11 heures 45

3.5. Ratios :

	Sur une journée	Sur une semaine
Temps scolaire sur Temps de vie de l'enfant	0.25	0,14
Temps périscolaire sur Temps de vie de l'enfant	0.24	0,14
Temps extrascolaire sur Temps de vie de l'enfant	0.51	0,07
Temps de garderie sur Temps périscolaire global	0.70	0,70
Temps de pause méridienne sur Temps périscolaire global	0.30	0,30

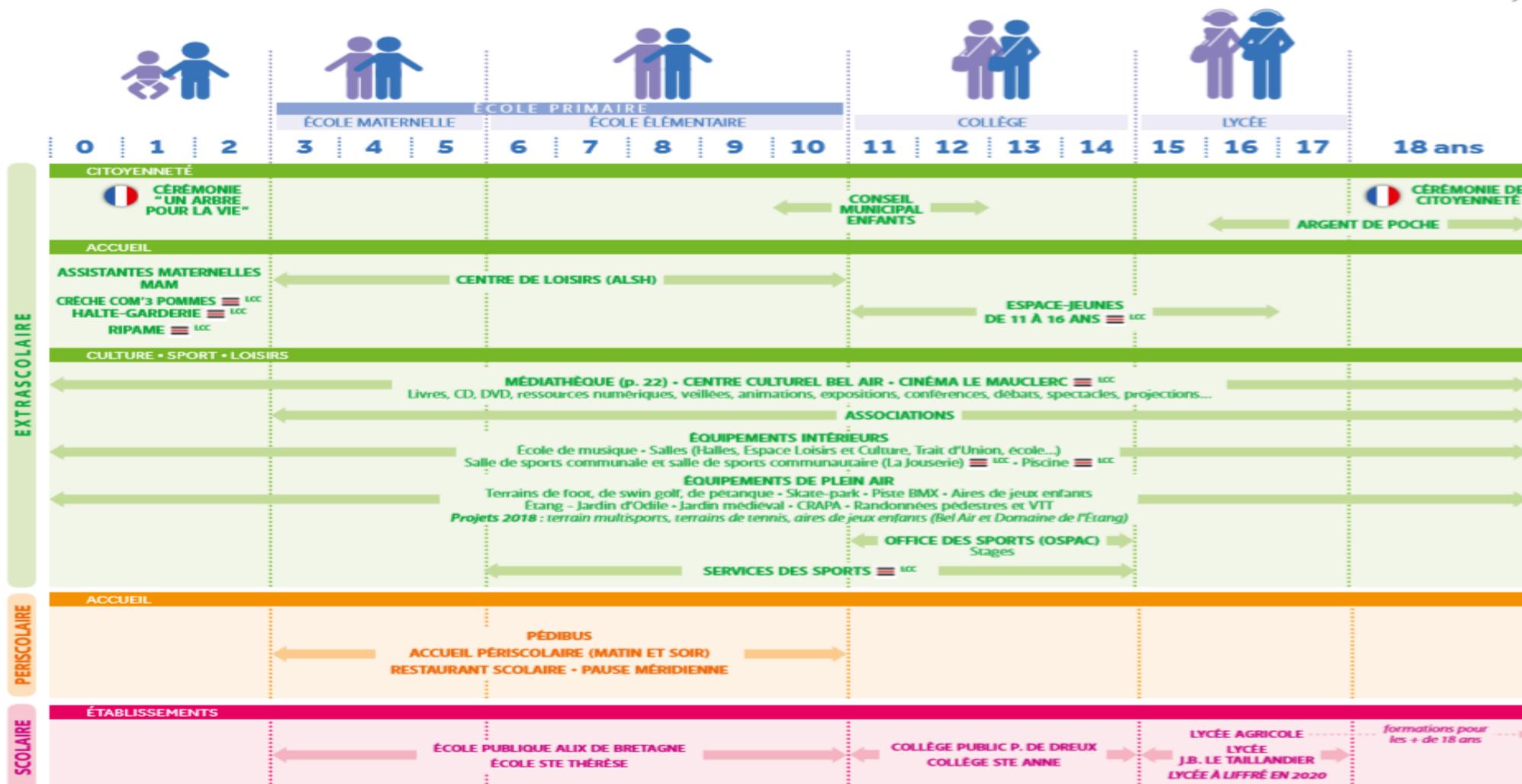
3.6. Emploi du temps scolaire et périscolaire d'un enfant :

Emploi du temps		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Temps périscolaire							
Avant les temps scolaires	Horaires	7h15-8h30	7h15-8h30		7h15-8h30	7h15-8h30	
	Activités Lieu	Domicile Assistante maternelle Garderie	Domicile Assistante maternelle Garderie		Domicile Assistante maternelle Garderie	Domicile Assistante maternelle Garderie	
Temps scolaire							
Temps scolaires	Horaires	8h30/11h45 8h30/12h00 8h15/12h30	8h30/11h45 8h30/12h00 8h15/12h30		8h30/11h45 8h30/12h00 8h15/12h30	8h30/11h45 8h30/12h00 8h15/12h30	
	Activités Lieu	Ecole publique Ecole privé Collège privé et publique	Ecole publique Ecole privé Collège privé et publique		Ecole publique Ecole privé Collège privé et publique		
Déjeuner		11h45/13h30 12h30/13h45 Restaurant Scolaire Domicile	11h45/13h30 12h30/13h45 Restaurant Scolaire Domicile		11h45/13h30 12h30/13h45 Restaurant Scolaire Domicile	11h45/13h30 12h30/13h45 Restaurant Scolaire Domicile	
Temps scolaires	Horaires	13h30/16h15 13h30/16h15 13h45/16h45	13h30/16h15 13h30/16h15 13h45/16h45		13h30/16h15 13h30/16h15 13h45/16h45	13h30/16h15 13h30/16h15 13h45/16h45	
	Activités Lieu	Ecole publique Ecole privé Collège privé et publique	Ecole publique Ecole privé Collège privé et publique		Ecole publique Ecole privé Collège privé et publique	Ecole publique Ecole privé Collège privé et publique	

Emploi du temps		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Temps périscolaire							
Après les temps scolaires	Horaires	16h15/19h	16h15/19h	7h15/19h	16h15/19h	16h15/19h	14h30/18h30
	Activités Lieu	Périscolaire Domicile Association	Périscolaire Domicile Association	ALSH « ANIM'LOISIRS » Espace jeune Associations Bibliothèque Base de plein air à Mézières sur Couesnon Domicile	Périscolaire Domicile Association	Périscolaire Domicile Association	Espace jeune Association Bibliothèque
Autres temps : vacances	Horaires			7h15/19h			
	Activités Lieu			ALSH « ANIM'LOISIRS » Espace jeune Associations Bibliothèque Base de plein air à Mézières sur Couesnon Domicile			

3.7. Enfance – Jeunesse, grandir à Saint-Aubin-du-Cormier:

Enfance-Jeunesse • Grandir à Saint-Aubin-du-Cormier



3.8. Eléments prégnants issus de l'autoévaluation du précédent PEDT :

	<i>Points forts</i>	<i>Points à améliorer</i>
Pilier 1 – Le pilotage	Permettre d'échanger des idées, des projets, de pouvoir partager nos expériences et trouver un intérêt commun à l'ensemble de nos recherches. Permettre de travailler en cohésion avec des objectifs partagés entre tous	Evaluation annuelle à mettre en place. Temps de concertation
Pilier 2- Les moyens humains	Coordinatrice enfance jeunesse Directrice de structure (éducatrice de jeunes enfants) Directrice espace jeune Animateurs BAFA-CAP petite enfance Accompagner les jeunes sur des formations diplomates	Proposition de formations continues en lien avec les différents projets.
Pilier 3 – L'articulation scolaire-périscolaire (entre adultes)	Meilleure communication avec l'équipe du périscolaire, l'équipe enseignante et l'équipe de restauration depuis que les animateurs suivent le même groupe tout au long de la pause méridienne	Peu de lien entre les projets et activités proposés par le service scolaire et périscolaire: Besoin de temps de concertations entre les équipes enseignantes et périscolaires
Pilier 4- L'articulation scolaire-périscolaire (pour les enfants)	Les mêmes équipes interviennent sur les différents temps de l'enfant et sur les différentes structures, ce qui permet de créer du lien entre les enfants et les animateurs.	Il manquait de cohérence entre les réglementations sur les différents temps scolaires et périscolaire. Projets revus sur l'année 2017/2018
Pilier 5- L'accessibilité financière	Un budget de fonctionnement annuel est fixé chaque année. Facturation selon le quotient familial.	
Pilier 6- L'adaptation aux publics	Chaque activité ou projet a été adapté en fonction de l'âge de l'enfant et de son aptitude physique, psychologique et psychomotrice.	
Pilier 7- La place des parents et des enfants dans le PEDT	L'enfant a été libre de ses choix et de son temps.	Il faudrait retravailler sur la communication envers les parents pour les aider à s'investir davantage dans les projets de leurs enfants en veillant à harmoniser leurs différents temps.
Pilier 8 – La prise en compte des rythmes de l'enfant	L'enfant étant libre de ses choix, il pouvait être maître de son temps.	

4. OBJECTIFS et INDICATEURS

4.1. Synthèse du diagnostic réalisé par la commune, concernant l'Education :

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- Diversité associative
- Nombreux locaux adaptés pour les activités proposées: salle de motricité, médiathèque, école de musique, structure éducative, salle de sport
- Service enfance jeunesse existant, pluridisciplinaire avec une équipe de professionnels permanents
- Proximité des équipements (école, centre de loisirs périscolaire, salle des sports) donc pas de transports véhiculés à prévoir
- Une volonté partagée par tous les acteurs locaux de proposer un projet éducatif de qualité à tous les enfants

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :

- Un manque d'infrastructures sportives par rapport à la diversité associative et dans le cadre des temps d'activités périscolaires.
- Commune rurale, ce qui limite l'accès aux activités « exceptionnelles » (piscine, patinoire...) et complique le recrutement d'animateurs ponctuels. Et donc Pas de proximité immédiate entre les différentes structures.

Prise en compte : favoriser l'accès à ces activités sur les temps de vacances. Rendre attractif le service et assurer un confort de travail aux animateurs.

Prise en compte : accompagnement par le personnel communal aux activités et organisation des activités au sein des écoles ou à proximité immédiate.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

- Harmoniser les différents temps de l'enfant
- L'enfant, futur citoyen, est acteur de ses choix
- Maintenir une qualité éducative des temps périscolaire et extrascolaire
- Expérimenter de nouvelles actions éducatives

<u>Axes</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Moyens</u>
<u>Harmoniser les différents temps de l'enfant</u>	Adapter l'emploi du temps en lien avec le rythme scolaire, et périscolaire des enfants	Régularité dans les horaires (16h15 les 4 jours)
		Donner un cadre stable aux enfants scolarisés en maternelle (respect de la sieste, personnel fixe...)
	Assurer une régularité et un suivi dans les différents temps de l'enfant	Proposer des activités au sein des écoles en lien avec leurs projets
		Prise en charge des enfants à la fin du temps scolaire
	Favoriser la continuité éducative des temps périscolaires et extrascolaires	Présence d'un animateur pour accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
		Les animations proposées seront en lien avec le projet pédagogique du centre de loisirs.
<u>L'enfant, futur citoyen, est acteur de ses choix</u>	Développer l'autonomie et la prise de responsabilité	L'enfant choisit son activité au sein de l'accueil périscolaire
		Les enfants ont à disposition le matériel pédagogique et apprennent à le respecter.
	Apprendre à connaître ses besoins et ses envies	En fonction de ses choix, l'enfant gère son temps libre
		Des outils d'expression sont mis à disposition des enfants. (discussion, boîte à idées, mur d'expression...)
	Acquérir un savoir, savoir-faire, savoir-être	Propositions d'activités variées (manuelles, culturelles, sportives...)
	Favoriser le vivre ensemble	Mettre en place des moments de partage (goûter, temps d'animation, jeux...)
		Participer à la vie en collectivité et respecter les règles de vie

<u>Maintenir une qualité éducative des temps périscolaires et extrascolaires</u>	Proposer un environnement matériel et humain stable	Mise en place d'équipes d'agents polyvalents assurant la liaison entre les différents temps : scolaire, familial et social.
		L'équipe d'animation assure la sécurité physique et affective des enfants.
	Favoriser l'accessibilité aux services périscolaires	Tarifs municipaux prenant en compte le quotient familial
	Assurer un accueil périscolaire de qualité	Locaux adaptés
		Activités encadrés par une équipe pluridisciplinaire
	Parcours de formation proposé aux agents	
<u>Expérimenter de nouvelles actions éducatives</u>	Favoriser l'échange et le partage avec le tissu associatif local	Implication des associations sportives, culturelles et sociales sur les temps d'activités périscolaires
	Favoriser les échanges intergénérationnels	Impliquer les enfants dans des échanges, des projets avec la maison de retraite ou les associations
	Enrichir le panel d'activités	Complémentarité entre les associations, l'équipe d'animation et les écoles.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements...)

- Pratiquer en petits groupes des activités complémentaires à celles pratiquées dans le cadre scolaire et extrascolaire
- Améliorer les conditions du « vivre ensemble », développer la solidarité, l'entraide et la coopération, apprendre à s'écouter et à respecter l'autre.
- Elaborer et mener à terme un projet

Activités proposées dans le cadre du PEDT

Exemples d'activités proposées par l'équipe d'animation : Voir annexe 1

Exemple d'activités proposées par intervenants, associations : voir annexe 2

4.2. Synthèse du diagnostic réalisé dans le(s) projet(s) d'(des) école(s) :

L'école compte actuellement 315 élèves, 121 en maternelle et 182 en élémentaire et 12 dans le dispositif ULIS. L'école primaire comporte 13 classes et un dispositif ULIS.

-Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les cadres et professions intellectuelles supérieures (34%) et les employés (34%). Les 2 parents travaillent pour 80 % des couples. Les enfants vivent à 72 % avec les deux parents et à 14 % avec un seul parent.

-Les locaux sont agréables et bien équipés : présence d'une salle informatique avec 10 postes (équipement Mac), un ordinateur connecté avec vidéoprojecteur dans toutes les classes élémentaires.

-Journée de 6h00 avec des horaires réguliers (8H30-11h45 et 13H30-16h15)

-Stabilité de l'équipe enseignante (13 sur 15)

-Toutes les classes sont impliquées dans des projets fédérateurs (éducation à la santé, arts visuels, musique...)

-20 % des élèves ont participé à au moins une période d'APC

-Toutes les classes fréquentent la médiathèque, le cinéma, le centre culturel.

-Un défi-lecture existe depuis de nombreuses années avec le collège Pierre de Dreux. Un conseil Ecole-collège est mis en place depuis 2014-15.

-Actuellement 5 AVS accompagnent 8 élèves en situation de handicap.

LE PROJET D'ÉCOLE 2016/2020 : DU DIAGNOSTIC AUX AXES DE PROGRÈS RETENUS

Éléments d'analyse établie à partir du diagnostic de l'école qui amènent l'équipe enseignante, à retenir ce 1er axe de progrès :

-Présence d'un dispositif ULIS

-Améliorer la fluidité des parcours.

-Nouveaux programmes : mettre à jour les programmations

-Liens avec le collège

-Résultats scolaires corrects: palier 1 validé à 90% et palier 2 validé à 96 %

-suivis extérieurs : 9 % orthophonie ; 3,5 % psychologue ; 3,5 % psychomotricité

Éléments d'analyse établie à partir du diagnostic de l'école qui amènent l'équipe enseignante, à retenir ce second axe de progrès :

-Création d'une galerie à vocation pédagogique en 2016 en lien avec le FRAC Bretagne

-Seuls 20 % des familles fréquentent des musées ou des galeries

-Problème de l'estime de soi récurrent dans les équipes éducatives

- Outil « Classeur Arts » à améliorer

-Relation école/familles avec 97 % des parents qui se disent satisfaits ou très satisfaits des relations école/parents

-PPRE en nombre limité

Intitulé AXE DE PROGRÈS 1 : Construire des parcours cohérents du cycle 1 à la fin du cycle 3, mieux apprendre en créant des liens entre les parcours et les apprentissages

Intitulé AXE DE PROGRÈS 2 : Développer l'ouverture culturelle, la créativité et l'estime de soi

Bilan du dernier PEDT et réflexions pour l'avenir:

- Peu de lien entre les activités scolaire et périscolaire
- Meilleure communication avec l'équipe du périscolaire depuis que les animateurs suivent le même groupe pendant l'ensemble de la pause méridienne: point positif à renouveler
- Cour du Bâtiment 2: renouveler le système de boîte de jeux spécifique au temps périscolaire (elle fonctionne bien pour l'autre cour)
- L'équipe enseignante aimerait la mise en place d'une aide aux devoirs le lundi et le jeudi soir (45 minutes) pour les élèves de CE et CM
- Le « conseil des élèves » permet un retour entre le temps périscolaire et scolaire: la présence d'un responsable du périscolaire lors de quelques conseils dans l'année est très intéressante (harmonisation des règles de cours...)

4.3. Synthèse du diagnostic réalisé par les associations partenaires, concernant l'Education :

Sur le territoire de Saint-Aubin-du-Cormier, nous avons un large choix d'associations sportives, les associations sportives et culturelles répondent toujours favorablement pour créer du partenariat avec les différentes structures éducatives et de loisirs de la commune.

La mise en place des journées d'école à 4 jours et demi a permis de faire découvrir différentes associations lors des temps d'activités périscolaires. Associations avec lesquelles nous travaillons toujours en étroite collaboration.

Nous avons pu également créer un temps avec des associations existantes à des échelles plus large.

C'est le cas notamment avec « la Granjagoul » maison du patrimoine oral de Haute-Bretagne ; association avec laquelle les liens sont encore d'avantage renforcés suite à la signature par la commune de la charte pour le Gallo.

C'est également le cas avec l'association « les rives du Couesnon », association sportive basée à Mézières-sur-Couesnon.

Le retour des associations sur la semaine à 4 jours et demi:

- Un manque d'infrastructures (pas assez de salles de sports, de terrains disponibles) dû aux créneaux écoles, collèges différents.
- Une bonne organisation dans la mise en place des TAP, les enfants choisissaient eux-mêmes leur TAP donc ils étaient investis dans leur pratique et dans leur temps de découverte.
- Le nombre d'enfants (14) était adapté à la découverte d'une activité.

-La mise en place d'un partenariat plus fort et intéressant avec l'équipe d'animations.

Nous avons déjà un beau partenariat avec les différentes associations du territoire, la semaine de 4 jours et demi a renforcé ces liens et permet aujourd'hui de maintenir ce partenariat, même avec une semaine de 4 jours.

Depuis la rentrée de septembre 2018, les associations ont pu retrouver plus de créneaux de fonctionnement sur les temps du mercredi ce qui leur a permis de répondre de manière plus ample aux demandes de la population.

La commune est en pleine essor, les infrastructures évoluent. Une nouvelle salle des sports, des terrains de tennis et un city park ont été créés.

D'autres projets sont en réflexion pour permettre une évolution et répondre encore plus favorablement aux associations et à la population.

4.4. Tableau de convergence des différents diagnostics

<i>Éléments de diagnostic partagés</i>	<i>Objectif à atteindre (quantitatif)</i> <i>Objectif à atteindre (qualitatif)</i>
Parcours citoyen	Développer un regard critique Ecouter l'autre Exprimer son point de vue Confronter ses idées Favoriser les échanges Prendre des décisions, être autonome dans ses choix Développer la prise de responsabilité et son autonomie Développer son regard sur le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets Développer ses gestes éco-citoyens
Parcours d'éducation artistique et culturelle	Développer l'ouverture culturelle Développer sa créativité Développer l'estime de soi Développer la capacité d'expression, son imaginaire Découvrir des pratiques artistiques Développer sa condition physique, sa motricité Permettre à l'enfant de découvrir ou de redécouvrir la lecture
Parcours numérique : découverte des médias	Découvrir différents outils de communication Développer la capacité d'expression Sensibilisation à internet, aux médias Développer son sens critique Comprendre le monde qui nous entoure

4.5. Objectifs du Projet Educatif de l'accueil de loisirs, si déclaration d'un ACM extrascolaire le mercredi :

Depuis le 1 janvier 2017, les Accueils Collectif de Mineurs sont gérés par la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté, représentée par son président M.CHESNAIS-GIRARD Loïg.

Les Accueils Collectif de Mineurs communautaires sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et des Protections des Populations (après avis de la Protection Maternelle Infantile pour les enfants de 3 à 5 ans). Ils sont soumis à une réglementation spécifique. Les taux d'encadrement sont de 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et plus.

Les Accueils Collectif de Mineurs communautaires sont avant tout des lieux d'accueil, d'éveil et de socialisation

Depuis la rentrée de septembre 2018, l'ALSH fonctionne le mercredi journée complète mais plusieurs propositions de prise en charge de l'enfant peuvent être proposées aux familles pour répondre au mieux à leur besoin. Les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure sont 7h15 jusqu'à 19h

Les horaires d'accueil minimums sont :

- Journée avec repas 9h30 / 17h00
- Matin 9h30 / 11h45
- Repas et après midi 11h45 / 17h00
- Matin avec repas 9h30 / 14h00
- Après-midi 13h00 / 17h00

L'équipe d'animation et direction est principalement la même sur le temps périscolaire, mercredis, vacances scolaires, ce qui permet une stabilité dans la prise en charge de l'enfant et de sa famille.

Le projet éducatif repose sur des valeurs à transmettre aux enfants et aux jeunes. Ces valeurs constituent le socle sur lequel repose notre action, à savoir : la citoyenneté, le respect, la solidarité, la parentalité et la tolérance.

Les objectifs qui ont été définis :

o Favoriser le bien-être, l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des jeunes.

Le terme de loisirs est primordial, l'enfant ou le jeune est là pour s'amuser, pour « passer du bon temps ».

Les services peuvent apporter une réponse à leurs besoins :

- Besoin intellectuel : découvrir les différents milieux, la musique, la littérature, le théâtre, le cinéma, la géographie, les sciences,...
- Besoin personnel : d'expression, le chant, la danse,...
- Besoin affectif et social : rencontrer les autres, découvrir le groupe, apprendre à respecter. Le centre de loisirs est un fabuleux outil d'apprentissage de la socialisation

- Besoin spirituel : découverte de la beauté de la nature.

Les objectifs :

- Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant et du jeune par le développement des pratiques culturelles, artistiques, sportives et d'expression
- Respecter les rythmes de vie des enfants et des jeunes
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune (initiative, créativité, prise de responsabilité)
- Développer sur les séjours la notion du « vivre ensemble » tout en associant les loisirs et le plaisir

o Amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens

La citoyenneté est une valeur qui vise à faire de chaque enfant et jeune des citoyens impliqués dans la vie locale ; un citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs ; et un éco-citoyen responsable convaincu de son rôle dans la protection de son cadre de vie et de l'environnement en général.

Les objectifs à promouvoir au sein des Accueils Collectifs de Mineurs :

- Développer au sein des Accueils Collectifs de Mineurs des actions autour de la parentalité
 - Favoriser l'accueil des familles au sein des structures
 - Favoriser l'implication des familles dans les projets de structures
- Les objectifs à promouvoir au sein du service des sports:
- Développer le partenariat participatif lors des interventions
 - Favoriser le bénévolat lors des animations
 - Développer des créneaux de loisirs
 - Mettre en place des créneaux enfant-parent

o Développer la solidarité territoriale

Par « solidarité territoriale », et par la volonté de renforcer l'attractivité de la communauté de communes, nous considérons la prise de compétence enfance jeunesse comme une opportunité pour, dans un premier temps, maintenir une qualité de service à destination de la population et dans un deuxième temps, se donner les moyens d'évoluer.

Ce nouveau service va nous permettre d'améliorer la dynamique territoriale dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse au travers, des objectifs et des actions communs, l'organisation de temps d'échange et de temps de formation pour les professionnels de l'animation du territoire et la mutualisation des moyens humains et matériels.

Les objectifs:

- Favoriser la mise en place d'un réseau de partenaires locaux
- Développer la mise en œuvre de projets communs sur les différentes structures et sur l'ensemble du territoire
- Faciliter la mutualisation des moyens humains et matériels

o Favoriser les échanges intergénérationnels

Les échanges intergénérationnels ont pour objectifs de permettre à toutes les générations (enfant, jeune, adulte, sénior) de se retrouver et de pouvoir pratiquer des activités adaptées ensemble. Ces échanges sont une richesse pour tous les participants. Chacun bénéficie de la transmission du savoir de l'autre.

Les objectifs : · Développer des actions intergénérationnelles. · Favoriser les rencontres entre les différents publics

5 - Parcours des enfants et des jeunes

Après plusieurs échanges et le retour des différents questionnaires, l'ensemble du comité de pilotage a décidé de choisir un grand objectif : le développement de la capacité d'expression des enfants.

Cet objectif est présent sur l'ensemble des parcours : citoyen, média, artistique, tant par l'action d'exprimer quelque chose, de le communiquer à autrui par la parole, l'expression corporelle.

L'expression permet de véhiculer des sentiments, des actions.

Il était important pour nous de la développer sur nos différents parcours.

Par ailleurs, la municipalité de Saint-Aubin-du-Cormier développe de nombreuses actions pour contribuer à une meilleure gestion de notre environnement et donc de notre santé.

Depuis plusieurs années, la commune est labellisée zéro-phyto et la gestion différenciée est mise en œuvre progressivement. Le conseil municipal a adopté une charte pour l'environnement en 2009.

Le choix des équipements ainsi que leur gestion visent à réduire notre production de gaz à effet de serre et la biodiversité locale est prise en compte dans les programmes d'aménagement, en particulier des espaces verts. Un atlas de la biodiversité est en cours de réalisation et l'ensemble des partenaires éducatifs, associatifs participent à l'élaboration de ce projet.

De plus, l'école et le centre de loisirs ont pour objectif de développer le label E3D.

C'est un objectif qui réunit l'ensemble des acteurs de la communauté et qui est présent sur l'ensemble des structures. Il continuera d'être développé et d'être mis en avant pour continuer de sensibiliser l'ensemble des citoyens.

	<u>Objectif(s) visé(s)</u>	<u>Actions de la communauté éducative</u>			<u>Effets attendus et indicateurs</u>
		<u>Temps en famille</u>	<u>Temps scolaires</u>	<u>Accueil du matin/soir et Pause méridienne</u> <u>Mercredi et Autres temps extrascolaires</u>	
Développer la capacité d'expression (orale, artistique, citoyen)	Exprimer mes besoins, mes envies, mes idées, à proposer des activités, à participer à des projets collectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Animer et développer le conseil municipal des enfants (CME) -Apporter des outils aux parents et aux enfants pour favoriser leurs liens -Créer des espaces publics accessibles à tous, facilement 	<ul style="list-style-type: none"> -Animer un conseil des élèves : 2 élèves du CP au CM par classe élus (un garçon et une fille) -Mettre en place un conseil par période pour gérer le règlement de cour, l'achat des jeux et leur gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> -Permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles activités par des partenariats avec l'office des sports et l'école de musique -Accompagner les enfants dans les temps de transition entre les âges (projet passerelle CM) -Mettre en place des outils favorisant l'expression (temps de discussion, mur d'expression, boîte à idée) -Offrir une variété d'activités s'adaptant aux besoins et aux envies des enfants, proposition en fonction de leur inscription et ils disposent -Construire avec les enfants les temps d'animation et d'activité. 	<p>→ L'enfant est capable de s'impliquer, de s'intégrer et de verbaliser pendant différents temps collectifs, associatifs, et les temps d'activités périscolaires</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Plus de fréquentation dans les libres choix : activités proposées le mercredi et sur les autres temps. -Echange et retour avec les enfants pour connaître et répondre à leurs envies. -La prise de parole des petits parleurs dans les ateliers de petits groupes. -Prise de parole en temps collectifs et construction de projets. <p>→ L'enfant est de plus en plus autonome et capable de forger ses propres choix ; de construire avec d'autres des temps communs</p>

		<p>appropriable par les enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Construire collectivement les règles de vie sur les temps scolaires et périscolaires -Accompagner et favoriser les échanges intergénérationnels en préparant des temps communs avec les résidents de l'EHPAD et les associations séniors autour de différents temps (goûter, temps d'activités). -Participer aux projets l'ondine et le dragon : projet d'aménagement extérieur autour du château mis en place par la municipalité. 	<p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de propositions dans les boîtes à idées Les propositions peuvent elle être mises en place ? - Une plus grande implication dans les différents temps d'échange <p>→ L'enfant devient acteur de sa commune</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Participation, seul ou en famille, aux évènements du territoire
	<p>-Mise en place d'une charte sur le gallo : Sensibiliser et initier au gallo au sein de la commune, par différents affichages, par différentes manifestations.</p>			
<p>Je suis conscient de mon environnement, j'apprends à le connaître, à le protéger</p>	<p>-Proposer aux enfants des temps citoyens (participation aux animations autour de l'environnement et la biodiversité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Proposer des activités autour du jardinage, du recyclage et du compostage (label E3D) -Mise en place d'un poulailler à l'école (école et ALSH en association sur le projet). -Participer sur le temps de la pause méridienne aux temps d'échanges, d'activités sur le gaspillage alimentaire et le recyclage. -Travailler en collaboration avec le SMICTOM. -Préparer des activités avec le CME comme des campagnes d'affichage et de sensibilisation aux déchets retrouvés (exemple : mégots de cigarette et bâtonnets de chupa chups). : 	<p>→ L'enfant est capable de s'investir et de développer des pratiques adaptées.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Evolution de la qualité du tri dans les collectivités. -Réduction des déchets sur la voirie -Evolution de la mise en place du composteur et récupération du compost -Diminution du nombre de déchets, pains, plats en restauration collective... -Nombres d'habitants participants aux journées éco-citoyenne 	

			Création de boîtes « stop mégots » offert à la population.	-Nombre de participants dans les écoles et collèges -Evolution sur la mise en place de la journée « je nettoie ma commune »
<p>-Encourager la participation à des actions de solidarité en proposant des activités éco-citoyennes.</p> <p>-Participation à la journée « je nettoie ma commune » mis en place par le CME : le CME propose aux collèges et aux écoles de s'associer à cette action en faisant des séances de « plug-ins ».</p> <p>-Mise en place d'un atlas sur la biodiversité sur la commune : participation des écoles et de la population sur différentes manifestations proposées.</p>				

	<u>Objectif(s) visé(s)</u>	<u>Communauté éducative</u>			<u>Effets attendus et indicateurs</u>
		Temps familiaux	Temps scolaires	Accueil du matin/soir et Pause méridienne Mercredi et Autres temps extrascolaires	
4.2. Parcours d'éducation artistique et culturel :	Développer sa capacité d'expression		-Exprimer ses émotions, ses sentiments, sa créativité, son imaginaire à travers des activités ou des journées à thèmes. (projets communaux sur l'ondine et le dragon) , travail en collaboration avec l'ensemble des écoles, l'ALSH et l'espace jeune. C'est un projet à long terme et qui sera nourri chaque année. -S'approprier un temps à l'imaginaire et à la réflexion.		<p>➔ L'enfant est capable de s'impliquer et de verbaliser pendant ses différents temps</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication des classes dans les visites et spectacles. • Vocabulaire et culture enrichi • Participation aux projets <p>➔ L'enfant seul ou en famille fréquente ces services</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de fréquentation • Plus d'inscriptions
		-Semaine sans écran : mettre en place d'une concertation entre les différents partenaires afin de proposer des temps d'activités collectifs. -Participer aux différents temps forts proposés par les partenaires culturels médiathèque, école de musique « la Fabrik », le FRAC et le centre culturel Bel Air. -Echanger avec l'association musicale « les fankfarons » (artistes en résidence projet communautaire). -Créer et participer aux différents événements proposés par le centre culturel et association aux projets des artistes en résidence.			

	Objectif(s) visé(s)	Communauté éducative			Effets attendus et indicateurs
		Temps familiaux	Temps scolaires	Accueil du matin/soir et Pause méridienne Mercredi et Autres temps extrascolaires	
Parcours numérique : Découverte du monde des médias	Développer la capacité d'expression	Connaitre et s'informer sur les différents outils de communication: les quotidiens locaux, le journal, le site Web, la chaine you tube de la commune. Savoir utiliser les réseaux sociaux (proposition de conférences).	-Créer un journal d'école -Participer à la semaine des Médias -Visiter un journal, une radio -Passe un Permis « internet » Créer un journal d'école et du temps périscolaire.	-Découvrir l'outil informatique à travers les différentes propositions d'activités. -Participer au projet d'une Web Radio (LCC) avec l'espace jeunes. -Emission libre, émission à thème spécifique pour les jeunes fréquentant l'espace jeunes -Réalisation d'un blog	→ Plus d'informations diffusées → Meilleure communication auprès des familles <u>Indicateurs :</u> -Inscription des enfants sur les temps d'activités -Participation des enfants aux différents supports de communication. -Nombres de vues sur les réseaux sociaux (chaine you tube de la ville, facebook de la ville). -Participation seul ou en famille aux évènements du territoire
		Participer à la semaine des Médias Conférence organisée « Mieux accompagner les enfants dans leur usage numérique »			

6- Comité de pilotage

6.1-Constitution du comité de pilotage:

- Le maire,
- L'élue à l'enfance et la jeunesse,
- L'élue aux associations et aux sports,
- La coordinatrice enfance jeunesse,
- Les directrices de structures enfance et jeunesse
- Les directrices des écoles,
- Les principales des collèges,
- Les parents d'élèves,
- Des membres de la commission enfance jeunesse,
- Des représentants des associations.

6.2-Modalités de pilotages :

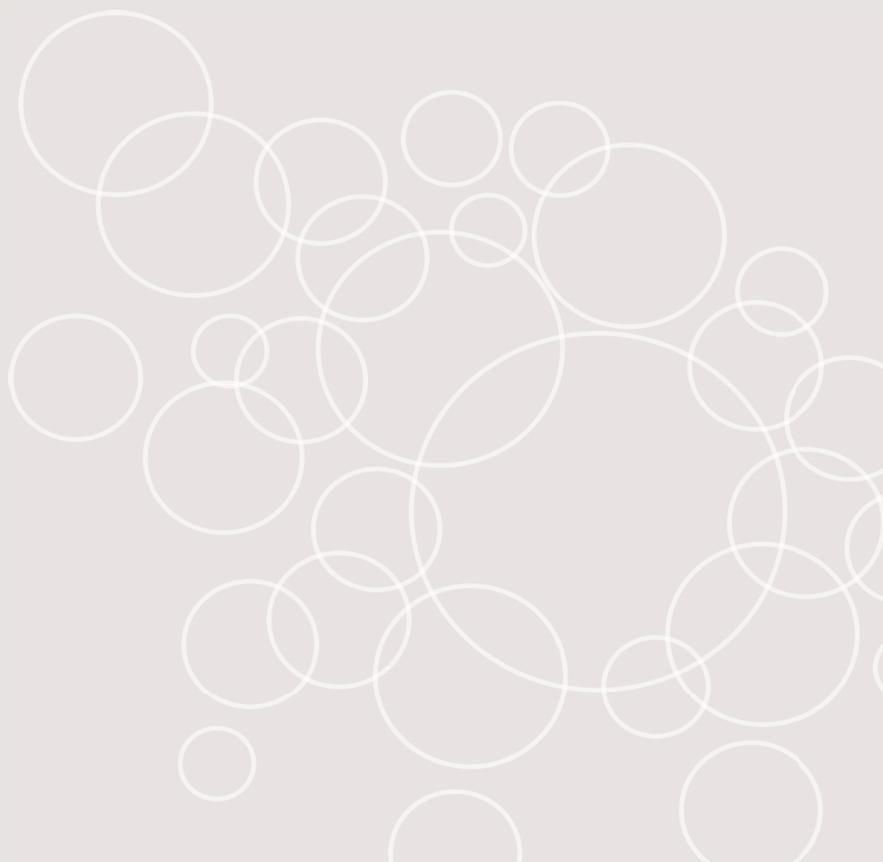
- Mise en place initiale d'un comité de pilotage
- Evolution vers un groupe de travail chargé d'évaluer la mise en œuvre du projet
- Réunion du groupe de travail afin d'analyser les objectifs éducatifs des résultats attendus
- Un bilan à la fin de l'année scolaire pour réajuster le fonctionnement pour l'année suivante.

Calendrier du pilotage et son avancement		
<u>Début Mai</u>	Réunion de la commission enfance jeunesse	Retour sur les années passées, chacun s'exprime, partage de ses idées
<u>Fin mai</u>	Réunion avec l'ensemble du comité de pilotage	
<u>Début Juin</u>	Analyse et structuration des différentes données récoltées	
<u>Fin Juin</u>	Présentation au comité du PEDT et envoi Définitif du projet	
<u>Fin Aout</u>	Acceptation du PEDT pour l'année 2018/2019	
<u>Septembre</u>	Réunion de la commission enfance jeunesse et du comité de pilotage pour les informer de la décision de renouvellement d'une année du PEDT	
<u>Octobre</u>	Envoie des questionnaires aux associations	
<u>Novembre/ Décembre</u>	Retour des questionnaires	Analyse des questionnaires
<u>Janvier/ Février</u>	Réécriture	

<u>Mars 2019</u>	<u>Rencontre avec les responsables du plan d'accompagnement gouvernemental</u>	<u>Echange sur le PEDT et sur la réécriture</u>
<u>Mars 2019</u>	Réunion de la commission enfance jeunesse	Décision commune sur les choix des objectifs
<u>Avril 2019</u>	Réunion de la commission enfance jeunesse	Travail sur les différents parcours
<u>Mai 2019</u>	Finition du PEDT	Présentation à la commission enfance jeunesse.
<u>Juin 2019</u>	Vote du PEDT par la commission enfance jeunesse Vote par le conseil municipal pour l'approbation du PEDT	

Ce projet éducatif a vocation à évoluer en fonction des projets portés par les différents acteurs, en fonction également de l'évolution des infrastructures présentes sur le territoire. Il évoluera également à la suite des évaluations et des retours produits par les différents partenaires. Ces évolutions et ces adaptations seront le témoignage de la vigueur et de la vivacité de la communauté éducative de Saint-Aubin-du-Cormier, à l'écoute de l'ensemble de ses parties prenantes.

Annexes



Annexe 1

Exemples d'activités proposées par l'équipe d'animation

Thématiques	Ateliers	Projets
Activités manuelles	couture	Création et customisation
	Modelage	Découverte de différentes matières (fabrication et toucher)
	Brico déco	Fabrication d'objets (mosaïque, meuble en carton, modelage, bois...)
	Scrapbooking	Conception d'un livre photo
	Bijoux	Création de parure, perles, pate fimo
Multimédia	Photos	Création film, BD, livre, montage...
	Communication	Création d'un outil de communication pour le périscolaire
Scientifique	Activités, création	Découverte de la science et du monde à travers des expériences et des activités
Jeux	Grands jeux	Jouer et faire jouer
	Jeux de société	Découverte et fabrication
Nature	Jardinage	Création et entretien du jardin existant Travail en coopération avec les services techniques pour embellir la commune (atelier création)
	Environnement	Observation, création d'une charte au sein des structures Activités manuelles réalisés avec des objets recyclés. Création d'affiches sur le tri sélectif, mise en place avec les enfants de poubelle. Participation à l'atlas sur la biodiversité
Alimentation	Cuisine	Apprendre à cuisiner.
	Connaissance culinaire	Découverte de nouveaux goûts...
	Écriture	Réalisation d'un livre de cuisine
Médiathèque	Découverte	Faire découvrir la médiathèque et ses collections aux enfants Permettre à chaque enfant de devenir un véritable usager de notre médiathèque à la fin du CM2

Annexe 2 :

Exemple d'activités proposées par intervenants, associations

Thématiques	Ateliers	Projets
Musique	Pratique vocale	Apprentissage de chansons, travail sur la posture, la voix, la respiration, la justesse
	MAO (musique assistée par ordinateur)	Apprendre à se servir de l'outil informatique au travers de la musique électronique, de la création et de l'écriture musicale
	Pratique rythmique	Développer la pratique rythmique par le jeu corporel et instrumental
	Sensibilisation à la musique	Découverte de la musique et des sons par le jeu, le corps, la voix, l'écoute, la danse
Sportives	Football	Découverte de différentes pratiques sportives en intérieur ou extérieur.
	Basket ball	
	Tennis	
	Tennis de table	
	Gym sportive	
	Volleyball	
	Badminton	
	Tchouckball	
	Softball	
	kinball	
	Y Golf	
	Mölkky	
	Ultimate	
Yoga		
Arts Plastiques		Découverte de différentes techniques de dessins et création d'œuvres.

Annexe 3 :

LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SUR LE TERRITOIRE

A. Les accueils de loisirs sans hébergement

Les Accueils de Loisirs accueillent les enfants dès lors qu'ils sont scolarisés jusqu'à 11 ans. Ils sont ouverts les mercredis, durant les petites vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps et au mois de juillet. Un service est proposé aux familles sur les périodes d'août et de Noël sur un site unique. Les horaires d'ouverture sont identiques dans toutes les structures, 7h15 / 19h00.

- Les Accueils de Loisirs gérés par la communauté de communes :
 - L'Accueil de Loisirs de Gosné – Agrément 48 places
 - L'Accueil de Loisirs de Saint-Aubin-du-Cormier – Agrément 96 places
 - L'Accueil de Loisirs de Mézières-sur-Couesnon – Agrément 48 places (été 56 places)
- L'Accueil de Loisirs associatif de Livré-sur-Changeon: L'Accueil de Loisirs de Livré-sur-Changeon est géré par l'Association pour l'accueil périscolaire de Livré-sur-Changeon – Confédération Syndicale des Familles. Dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs une convention d'objectifs et de financement entre l'association et la communauté de communes a été établie.

B. Les Espaces Jeunes

Les espaces jeunes sont destinés aux pré-adolescents et aux adolescents dès lors qu'ils sont scolarisés au collège jusqu'à 17 ans. Dans le cadre de la prise de compétence enfance jeunesse, une réflexion sur l'organisation des espaces jeunes et la mutualisation des moyens à destination de la jeunesse va être menée.

- Les Espaces Jeunes gérés par la communauté de communes :
 - L'Espace Jeunes de Gosné (agrément 16 places) est ouvert chaque après-midi durant les périodes de vacances (Toussaint, hiver, printemps et juillet) et le vendredi de 17h30 à 19h30
 - L'Espace Jeunes de Saint-Aubin-du-Cormier (agrément 36 places) est ouvert les mercredis après-midi, le vendredi de 17h00 à 19h00, le samedi de 14h00 à 18h30 et durant les périodes de vacances (Toussaint, hiver, printemps, juillet et fin août)
- L'Espace Jeunes associatif de Livré-sur-Changeon Tout comme l'Accueil de Loisirs, l'Espace Jeunes est géré par l'Association pour l'accueil périscolaire de Livré-sur-Changeon – Confédération Syndicale des Familles. Il est ouvert le vendredi soir de 17h00 à 19h00, et durant les périodes de vacances (Toussaint, hiver, printemps et juillet) soit à la demi-journée soit à la journée.

III. LE SERVICE DES SPORTS

Le service des sports met en place des actions favorisant le développement des activités physiques et sportives auprès de différents publics et accompagne le développement du sport collectif féminin. Il se compose de deux secteurs et s'organise en deux périodes sur l'année :

1. Période scolaire :

- Un pôle terrestre Il intervient sur 3 volets : associatif, éducatif et sport santé
- Un pôle aquatique Intervention auprès des scolaires, cours de natation enfants et adultes du débutant au perfectionnement, ainsi que différentes activités aquatiques auprès des adultes.

2. Vacances scolaires :

- Un pôle terrestre Il organise des séjours sportifs, des stages de découverte ou de perfectionnement, des animations en lien avec les structures enfance-jeunesse.
- Un pôle aquatique Il organise des stages et des animations auprès des différents publics.

LES MOYENS

A. Les structures enfance jeunesse

Pour mettre en œuvre ces objectifs sur le territoire, il a fallu harmoniser le fonctionnement des différentes structures :

- Grille tarifaire unique sur le territoire
- Horaires d'ouverture et de fermeture communs à toutes les structures
- Documents administratifs communs à tous les accueils Projet Educatif 2017
- Communauté de Communes Liffré-Cormier Communauté
- Logiciel de facturation commun
- Communication via le site internet de la communauté de communes
- Transfert du personnel d'animation à la communauté de communes

1. Humains :

Le service enfance jeunesse totalise au 1er janvier 2017, 18 agents titulaires et contractuels. Les agents sont affectés à une structure mais peuvent être mobiles en fonction des besoins de service ou de compétences particulières pour mener un projet ou une animation sur une période donnée. Des réunions pédagogiques régulières réuniront les équipes d'animation et de direction afin d'élaborer des projets communs, d'organiser les différentes périodes d'ouverture, et d'évaluer le fonctionnement des structures. La communauté de communes a pour objectif de former tous ses animateurs. Cette politique de formation sera accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (Fiche formation BAFA). Afin de maintenir des relations de proximité entre les élus locaux et les familles, un élu référent sera nommé dans chaque commune. Son rôle sera de faciliter l'organisation entre les différents temps (scolaires, périscolaires et extrascolaires) qui ne sont pas tous de compétence communautaire de faire le lien entre la

communauté de communes et la commune dans le domaine de l'enfance jeunesse et de maintenir le lien social avec les habitants.

2. Matériel/ Locaux :

Les locaux municipaux sont mis à disposition de la communauté de communes via une convention. Les charges de fonctionnement (fluides, prestations techniques, maintenance des locaux, assurances, taxes foncières...) sont à la charge de la communauté de communes.

Les dépenses d'investissement (mobilier, informatique,...) sont à la charge de la communauté de communes, si l'utilisation est partagée, une proratisation sera appliquée.

3. Financier :

Un budget de fonctionnement annuel sera attribué à chaque structure en fonction de leur capacité d'accueil.

B. Le service des sports Humains :

- Une équipe de 9 éducateurs sportifs et 1 directrice
- Un partenariat avec les bénévoles des associations sportives et avec des professionnels du sport

Matériel / Locaux :

- Equipements sportifs communautaires et municipaux
 - Location d'équipements extérieurs (camping, etc....)
 - Matériel sportif du service, des associations et d'autres structures
- Financier : Deux budgets de fonctionnement annuel seront attribués au service (Terrestre et aquatique).

Les tarifs d'intervention des éducateurs sportifs varient en fonction des périodes, des publics et des structures.

Annexe 4 : le projet de l'école Alix de Bretagne

LE PROJET D'ÉCOLE

Fiche 1

Axe de progrès 1 : Construire des parcours cohérents du cycle 1 à la fin du cycle 3, mieux apprendre en créant des liens entre les parcours et les apprentissages

Objectifs priorités	Actions envisagées	Modalités de mise en œuvre échancier/fréquence	Public concerné			Progrès attendus
			Cycl e 1	Cycl e 2	Cycl e 3	
A-Assurer que chaque élève ait accès à tous les points du programme	<p>-Actualiser les programmations par cycle en lien avec les nouveaux programmes</p> <p>-Construire des outils de parcours</p> <p>-Mise en place de: PPRE, PPS, PAP, tutorat, aide personnalisée, équipes éducatives, RASED avec poste E, aide aux devoirs, inclusion des élèves d'ULIS</p>	<p>-En conseil de cycle et conseil de maîtres et/ou réunion de pré-rentree</p> <p>-Approfondir certaines activités sportives (équiper l'école, ex: course d'orientation, rollers...) et parallèlement découvrir d'autres activités</p> <p>-enseigner l'anglais à partir du CP</p> <p>-Cahier art individuel par le cycle(papier ou numérique), suivi de cohorte, outils communs, cahier du bonhomme en maternelle</p> <p>-Différenciation, travail en binôme, développer l'autonomie pour que</p>	*	*	*	<p>Modalités d'évaluations communes</p> <p>Existence d'outils pédagogiques et de pratiques partagées entre les différents cycles</p> <p>Taux de validation du socle</p>
			*	*	*	
				*	*	

Objectifs priorités	Actions envisagées	Modalités de mise en œuvre échancier/fréquence	Public concerné			Progrès attendus
			Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	
<p>A-Rendre l'élève acteur de ses apprentissages en instaurant des relations de confiance :</p> <ul style="list-style-type: none"> -entre les enfants -entre adultes et enfants -entre enseignants et parents 	<ul style="list-style-type: none"> -Réalisation d'évaluations positives, de cahiers de réussites -Rencontre régulière des parents en les impliquant dans le suivi de leur enfant -Inclusion des élèves d'ULIS -Partage de la finalisation des projets avec les autres classes et les familles -Développement de la continuité GS-CP -Accueil des petits et des nouveaux -Développement des relations école-collège -APC, mise en réussite en petit groupe, PPRE 	<p>À créer en conseil de cycle, réunion de rentrée</p> <ul style="list-style-type: none"> -cahier de liaisons -création d'un outil de suivi des élèves dans la classe de référence dès que possible Blog, site internet, exposés, vidéos, diaporamas, affichage -communiquer sur le « bagage » d'expériences des élèves (mots-référence, lexique...) et transmettre des traces matérielles (cahiers, affichage...) Lecture aux plus jeunes -semaine de la maternelle, visite de l'école pendant le temps scolaire avec les familles, plaquette de présentation de 				<p>Meilleure implication des élèves, meilleurs résultats, ambiance générale apaisée, cohésion d'école</p> <p>Projets pédagogiques inter-cycle et inter degrés en place</p>

<p>B-Entrer dans une démarche de création</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Articulation du projet d'école avec le PEDT -Développement des jeux coopératifs ou des situations de coopérations -Création à partir des œuvres de la galerie à vocation pédagogique 	<p>l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défi-maths et défi-lecture, utilisation de la galerie à vocation pédagogique, échange d'outils et de programmation dans le cadre de projets ponctuels (ex : EDD) -dans des situations diverses : EPS, jeux de construction, jeux de cours...en lien avec le PEDT et les temps périscolaires -Formation des enseignants, un thème artistique par an, expo des travaux d'élèves 				<p>-constitution d'une première culture artistique</p>
---	---	--	--	--	--	--

Objectifs retenus par l'école pour la mise en œuvre du socle et des programmes	Actions	Modalités de mise en œuvre	Évaluation (en fin de projet d'école)
- Objectif n°1 : Fréquenter des oeuvres	-Exposition dans la galerie à vocation pédagogique, visite d'expositions (FRAC, Musée...) -Concerts, spectacle vivant - Cinéma - Lecture d'albums	-convention avec le FRAC Bretagne pour une exposition d'une période -Spectacle à l'Espace Bel Air : 1 à 2 spectacles/an /classe -Dispositif : « Ecole et Cinéma » 3 films par an + séance maternelle -Accueil à la médiathèque, Prix « les Incorruptibles », Salon du livre de Fougères, Défi lecture collège, lire et faire lire, RDV lecture(entre lecteur et non-lecteur)	Implication des classes dans les visites et spectacles et leurs exploitations
- Objectif n°2 : Pratiquer	-Atelier d'artiste avec une classe référente -Atelier Arts visuels en lien avec la galerie (un thème choisi par année) -Projets « musique à l'école » et projet MS avec l'école de Musique - Participation à la « Grande lessive » -Illustration d'albums	-Financement DRAC et partenariat FRAC Bretagne (20h réparties sur une ou deux périodes) -10 à 12 séances pour 4 classes : Apprentissage d'un répertoire autour d'un thème chaque année -Tout l'école, une fois par an -en lien avec le salon du livre	-Implication des classes dans les expositions de travaux d'élèves
- Objectif n°3 : S'approprier	-Musée de classe -Enregistrements audio, écoutes régulières -Cahier Arts (cycle 1 et 2) et Porte-folio numérique (cycle 3) -Culture littéraire commune	-Affichage dans chaque classe -Utilisation du blog de la classe -Cahier individuel conservé sur plusieurs années. -12 œuvres choisies dans chaque coin lecture de l'école (cycle 1 et cycle 2)	-constitution d'une première culture artistique

Objectifs retenus par l'école pour la mise en œuvre du socle et des programmes	Actions	Modalités de mise en œuvre	Évaluation (en fin de projet d'école)
<p>Objectif n°1 : Dans le cadre de l'enseignement moral et civique (EMC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Création d'un conseil des élèves -Ecriture d'un règlement de classe et d'école illustré commun à tous les temps (scolaire et périscolaire) - Permis piéton (CE2) et vélo (CM) - Attestation APS (CM) 	<ul style="list-style-type: none"> -2 élèves par classe élus (un garçon et une fille), un conseil par période pour gérer le règlement de cour, l'achat des jeux et leur gestion. -affichage dans les différentes cour pour application sur le temps scolaire et périscolaire -avec l'aide de la gendarmerie (APER) -avec l'aide des pompiers 	<ul style="list-style-type: none"> Implication des élèves dans le conseil des élèves et ambiance de l'école Nombre d'incidents pendant les récréations (test sur la dernière semaine de décembre) Taux de réussite aux différents permis ou attestations
<p>Objectif n°2 : Dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information (EMI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Création d'un journal d'école -Participation à la semaine des Médias -Visite d'un journal, d'une radio - Permis « internet » 	<ul style="list-style-type: none"> -news-letter envoyée aux familles -création d'une « une » pendant la semaine des Médias -avec l'aide de la gendarmerie 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats au B2i
<p>Objectif n°3 : Dans le cadre de la participation des élèves à la vie sociale de l'école et de son environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Engagement dans une action solidaire (handicap, pays en voie de développement, maladie...) -Inter-génération : lecture, temps qui passe -Tri des déchets, compost, pédibus -Séjour en classe de découverte 	<ul style="list-style-type: none"> -Un projet différent chaque année (ELA en 2016) - « Lire et faire lire », projet autour de l'école d'autrefois, les jeux d'autrefois -Compost récolté par les enfants, les CM associant les CP -Au moins une fois dans la scolarité 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de partenaires, de classes et de projets en place

Objectifs retenus par l'école pour la mise en œuvre du socle et des programmes	Actions	Modalités de mise en œuvre	Évaluation (en fin de projet d'école)
<p>Objectif n°1 : Apprendre avec le numérique Utilisation des outils et supports numériques dans le quotidien de la classe par les enseignants, pour - différencier et rendre accessibles les apprentissages, - développer l'autonomie des élèves et leur coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Utilisation de la salle informatique pour des exercices en ligne (différenciation) -Utilisation du traitement de texte -Exposés avec supports numériques -Recherche, compte-rendu -Porte folio virtuel des œuvres et des productions 	<ul style="list-style-type: none"> -partage de la classe en deux groupe (salle informatique + salle polyvalente ou BCD), utilisation des emplois services civiques logiciels : Ortholud, parcours mathématiques -mise en page de poésie et de courtes phrases (cycle 1 et 2) -création de diaporamas -en binôme -utilisation d'une clé USB ou de l'ENT 	<p>Taux de validation du socle</p>
<p>Objectif n°2 : Apprendre le numérique Apprentissage, par les élèves, des usages pertinents et responsables des fonctionnalités des supports et outils numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Permis « internet » (CM2) -Livret scolaire en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> -Entrainement sur B2itest puis validation avec Eloce Travail sur la charte informatique et internet (TICE 38) 	<p>Taux de validation du socle et du B2i</p>
<p>Objectif n°3 : Apprendre par le numérique : Apprentissage par les élèves du code</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Programmer les déplacements d'un petit robot (cycle 3) -Construction d'engin en suivant des indications (cycle 2) - Déplacement sur quadrillage et algorithme (cycle 1) 	<ul style="list-style-type: none"> -légos techniques programmables (en binôme avec présentation orale de la conception) -légos techniques -jeux collectifs et individuels (avec ou sans écrans) 	

Annexe 5 : le projet de l'école Sainte Thérèse

Ecole Ste Thérèse SAINT AUBIN DU CORMIER

Programme Pédagogique 2018-19 en Éducation à l'Environnement

Vivre ensemble : « Réduire et valoriser nos déchets »

Pour les élèves de GS – CP

Objectifs :

- Découvrir ce qu'est un déchet : à partir de quand un objet devient-il un déchet ?
- Comprendre comment sont gérés les déchets sur notre territoire et quelles sont les problématiques de cette gestion.
- Comprendre l'intérêt du tri sélectif et connaître les consignes de tri.
- Réfléchir, expérimenter une méthode pour diminuer les déchets dans nos poubelles, en faisant participer tous les élèves : **trier**.

Pour les élèves de CE1

Objectifs :

- Découvrir ce qu'est un déchet : à partir de quand un objet devient-il un déchet ?
- Comprendre comment sont gérés les déchets sur notre territoire et quelles sont les problématiques de cette gestion.
- Comprendre l'intérêt du tri sélectif et connaître les consignes de tri.
- Réfléchir, expérimenter une méthode pour diminuer les déchets dans nos poubelles, en faisant participer tous les élèves : **composter et pailler**.

Pour les élèves de CE2

Objectifs :

- Découvrir ce qu'est un déchet : à partir de quand un objet devient-il un déchet ?
- Comprendre comment sont gérés les déchets sur notre territoire et quelles sont les problématiques de cette gestion.
- Comprendre l'intérêt du tri sélectif et connaître les consignes de tri.
- Réfléchir, expérimenter une méthode pour diminuer les déchets dans nos poubelles, en faisant participer tous les élèves : **recycler**.

Pour les élèves de CM1

Objectifs :

- Découvrir ce qu'est un déchet : à partir de quand un objet devient-il un déchet ?
- Comprendre comment sont gérés les déchets sur notre territoire et quelles sont les problématiques de cette gestion.
- Comprendre l'intérêt du tri sélectif et connaître les consignes de tri.
- Réfléchir, expérimenter une méthode pour diminuer les déchets dans nos poubelles, en faisant participer tous les élèves : **réutiliser**.

Pour les élèves de CM2

Objectifs :

- Découvrir ce qu'est un déchet : à partir de quand un objet devient-il un déchet ?
- Comprendre comment sont gérés les déchets sur notre territoire et quelles sont les problématiques de cette gestion.
- Comprendre l'intérêt du tri sélectif et connaître les consignes de tri.
- Réfléchir, expérimenter une méthode pour diminuer les déchets dans nos poubelles, en faisant participer tous les élèves : **prévenir à l'achat.**